



Autorisation d'utilisation d'image (personne mineure)

Je, soussigné(e)

Adresse

TéléphoneCourriel

agissant en qualité de responsable légal de

autorise la Ville de Chalonnnes-sur-Loire à reproduire et exploiter l'image de l'enfant, ou celle d'un bien lui appartenant, fixée dans le cadre de la photographie réalisée lepar M/Mme.....
à l'occasion du concours photo à but non lucratif, organisé par le Service Environnement de la Ville, du 15 mai au 15 septembre 2024, afin de valoriser le site de la confluence du Layon et favoriser son appropriation pas les usagers.

Cette autorisation est donnée :

- Pour une durée de : 3 ans,
- Sur le territoire : France uniquement,
- Sur supports matériels et immatériels de communication de la Ville :
 - Afin de participer à la promotion du projet, sur les différents supports de communication de la Ville de Chalonnnes-sur-Loire : magazine municipal, site web, réseaux sociaux, affiche...
 - Comme illustration grand format sur le site de la confluence du layon.

La Ville de Chalonnnes-sur-Loire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

Fait à Chalonnnes-sur-Loire, le

Signature